

RÉFORME FISCALE

Plus ou moins dans les poches ?

Le taxshift, c'est bon pour le portefeuille. Ou pas. Dans la bataille politico-médiatique qui a suivi l'annonce des dernières mesures budgétaires fédérales, le « contribuable » a entendu tout et son contraire. Le salaire « poche » a certes bien augmenté. Mais au final, les ménages vont-ils, vraiment, y gagner ?



© Fotolia

SOUS. Que restera-t-il dans la bourse des Belges après le passage du percepteur ?

« **L**e principe du taxshift est simple : si on diminue les recettes publiques d'un côté, on doit les augmenter de l'autre », explique Edoardo Traversa, avocat et professeur de droit fiscal à l'UCL. « Donc, il n'y a pas globalement de véritable baisse d'imposition. Dans ce cas-ci, l'objectif de la réforme fiscale est de diminuer le coût du travail, à travers une politique d'emploi, en jouant sur les cotisations

sociales, avec une baisse de l'imposition des revenus et une diminution des coûts de l'employeur. »

Pour compenser ces gains, l'État va prendre l'argent ailleurs. Par exemple, en augmentant les accises sur l'alcool ou la TVA sur l'électricité. « On a augmenté ce type de prélèvements et on a misé sur ce que certaines autres initiatives allaient rapporter, comme par exemple la lutte contre la fraude fiscale. »

COMPENSATIONS INCERTAINES

De ce fait, et de l'aveu même du gouvernement, la réforme n'est pas totalement financée, la compensation étant différée dans le temps. « On parle de l'horizon 2019-2020, et lors du prochain grand contrôle budgétaire, on pourra toujours se demander s'il manque un ou plusieurs milliards... », ironise l'avocat. Dans la balance, il y a certes de nouveaux impôts,

comme celui sur le patrimoine belge à l'étranger – baptisé Caïman – ou encore la taxe Cara, sur les diamants. Mais, pour E. Traversa, cela reste très aléatoire.

« Le succès et la qualité de cette réforme se verront sur le nombre d'emplois créés. Or, il y a énormément de variables en la matière. La fiscalité joue bien évidemment sur le niveau d'emplois, mais on doit aussi prendre en compte l'évolution des politiques européennes. La politique économique de l'Allemagne a ainsi beaucoup plus d'impact sur l'emploi que la fiscalité belge ! »

QUI PAIERA ?

Il est clair que si le gouvernement peut annoncer une embellie côté emploi, il pourra s'en vanter. Mais, pour l'expert en droit fiscal, il y a deux gros bémols. « Premièrement, les Régions, qui subissent les pertes d'impôt ont été mises devant le fait accompli (les dotations des Régions étant basées en partie sur l'impôt des personnes physiques). Elles devront financer seules ces pertes, soit en augmentant leurs impôts, soit en diminuant leurs dépenses en matière de lutte contre la pauvreté, d'enseignement, de culture, etc. Et ce manque de concertation, c'est un très mauvais signal. Ce n'est pas comme ça qu'on gère une politique fiscale digne de ce nom », s'insurge Edoardo Traversa.

« Deuxièmement, on ne peut pas anticiper la réaction des employeurs. À court terme, c'est possible, on peut imaginer que les mesures vont favoriser l'emploi. Mais à moyen terme, comment être certain que le seul impact sera de maintenir le salaire au niveau actuel pour l'employeur ou le nombre d'emplois va réellement augmenter ? Cela restera la décision de l'entreprise, qui peut choisir de générer plus de bénéfices et d'accumuler des réserves financières. Donc l'effet sur l'économie est plus qu'incertain. » La seule chose certaine, c'est donc que moins d'argent va rentrer et qu'on va augmenter d'autres postes.

Le contribuable peut-il quand même se réjouir ? « Globalement, l'exercice a pour objectif de favoriser l'emploi mais, à partir du moment où la réforme se veut « neutre », on ne peut pas dire que les contribuables seront différents, vu l'origine de la compensation. » En d'autres mots, les citoyens vont payer la même chose, mais sur des sources différentes.

Pour l'avocat, le gouvernement est passé à côté de deux réformes essentielles. « D'une part, il faut absolument agir sur

la fiscalité immobilière. Aujourd'hui, en 2016, le gouvernement n'a aucune idée de la valeur de l'immobilier et ses données datent de plus de quarante ans ! Faute de cadastre, les Régions sont bloquées dans leur politique fiscale en la matière. Ne connaissant pas la valeur de l'immobilier, on est incapable de calculer le revenu mobilier en Belgique. D'autre part, il faut agir sur les investissements. La politique continue d'orienter le comportement des investisseurs vers ce qu'il y a de plus rentable fiscalement, comme l'épargne ou la spéculation. Et même si quelques petites mesures ont été prises, cela reste des gadgets cosmétiques. » Il y a donc deux anomalies dans le système belge qui perdurent, mais ni le travail sur le revenu immobilier, ni celui sur les types d'investissement ne sont vendeurs, c'est-à-dire politiquement porteurs. « Il faudra sans doute attendre un gouvernement courageux, qui accepte les retombées à très long terme et qui permettrait une politique différenciée, basée sur des investissements favorisant l'emploi, le social ou l'environnemental. » Pour autant, E. Traversa ne nie pas qu'une baisse des charges sur l'emploi soit intéressante. « Mais il faudrait la financer autrement. La baisse d'impôt sur les personnes physiques, c'est bien, mais si on reprend ailleurs, dans la poche des mêmes, cela ne vaut pas la peine. Globalement, ceux qui voient leur salaire-poche augmenter, seront aussi ceux qui seront impactés le plus par les hausses d'impôt. Voir ceux qui vont y perdre, comme par exemple les chômeurs. »

ORGANISATION COLLECTIVE EN PÉRIL

Cette perte de revenu, différents collectifs, comme les syndicats, en sont persuadés. Ils multiplient donc les actions de sensibilisation, en faisant connaître leur désaccord au gouvernement, mais aussi en alertant l'opinion publique. « Ce taxshift, il ne s'est déplacé ni vers les capitaux, ni vers le patrimoine », constate José Vermandere, permanent au MOC Charleroi-Thuin. « Les gens se disent "chouette, on gagne plus". Or, parmi les mesures prises, beaucoup touchent à l'organisation collective des citoyens. La baisse des frais de gestion des mutuelles (2% contre 20% pour une assurance privée), la diminution des cotisations patronales, qui financent notamment la sécurité sociale. » Il rappelle que la NVA a annoncé clairement qu'elle voulait faire des économies sur les soins de santé. Commentant ce choix politique, il cite Jean Hermesse, Secrétaire Général

des Mutualités Chrétiennes, pour qui « ce n'est pas sérieux » car cela conduira à « plus de privatisations et plus d'exclusions ». « Dans aucun pays au monde, les assureurs privés n'ont pu démontrer qu'ils réussissent à maîtriser les dépenses des soins de santé ou à mieux répondre aux besoins de santé de la population », répète le Secrétaire Général, qui explique que « toutes les mutualités du pays ont proposé un plan alternatif, ambitieux et responsable, offrant des perspectives d'avenir pour toute la population. »

À Charleroi, en front commun et avec un agenda d'actions, les syndicats se mobilisent pour démontrer que les nouvelles mesures fiscales vont avoir un impact direct sur les pensions, les mutuelles, la précarité des femmes...

En décembre dernier, installés dans un centre commercial, ils ont montré que, sur une année, chacun allait perdre plusieurs centaines d'euros. « Les passants qui se sont prêtés au jeu et ont utilisé le simulateur étaient ébahis », explique J. Vermandere. Sans doute parce que l'annonce d'une augmentation immédiate et la perspective d'un revenu disponible peuvent, un peu trop vite, faire oublier les pertes individuelles d'une année et les signes de régression sociale.

Annelise DETOURNAY

TAXSHIFT ?

L'été 2015, le gouvernement Michel annonçait un virage fiscal, à travers un taxshift, c'est-à-dire un glissement de la base sur laquelle on va prélever l'impôt. En diminuant les recettes issues du travail, il fallait donc en trouver d'autres afin de garder le budget à l'équilibre. La promesse ? D'ici 2019, un salarié sur deux gagnera au moins cent euros de plus. Les moyens ? Quatre mesures fiscales, dont la baisse des cotisations patronales et de l'impôt sur le salaire. La compensation ? Des accises plus grandes sur l'alcool, le tabac, les boissons sucrées et le diesel, l'augmentation de la TVA, par exemple sur l'électricité, la régularisation fiscale et d'autres petites mesures. A.D.